

CONSULTATIONS UNDER ARTICLE XIV:1(g)

Note by the Executive Secretary

ADDENDUM

The Government of India has notified by telegram dated 4 September 1952 that "reference ... regarding consultations under Article XIV:1(g), India has no measures which fall under Article XIV:1(c) to report".

Accordingly India will not consult with the Contracting Parties under Article XIV:1(g) at the Seventh Session.

CONSULTATIONS AU TITRE DE L'ALINEA (g) DU PARAGRAPHE PREMIER DE L'ARTICLE XIV

Note du Secrétaire exécutif

ADDENDUM

Le gouvernement de l'Inde a fait savoir par télégramme en date du 4 septembre 1952 "qu'en ce qui concerne les consultations au titre de l'alinéa (g) du paragraphe premier de l'article XIV, l'Inde n'a aucune mesure à signaler qui relève de l'alinéa (c) du paragraphe premier de l'article XIV".

En conséquence, à la septième session l'Inde n'entrera pas en consultation avec les Parties Contractantes au titre de l'alinéa (g) du paragraphe premier de l'article XIV.

